

Granges

Un centre-ville attractif et sûr pour les piétons

La route principale métamorphosée en lieu de rencontre

Prix de l'innovation de la mobilité des piétons, catégorie Mesures concernant des routes principales



Jusqu'en 2002, 14'200 véhicules traversaient quotidiennement le centre de Granges. Avec la construction de l'autoroute, ce fut le changement.

En étroite collaboration avec le canton, on a, comme mesures d'accompagnement après l'ouverture de l'autoroute, tellement modifié l'aménagement et l'exploitation des routes qu'il en est résulté un espace de vie urbain favorable aux piétons. Un intensif travail de relations publiques a facilité le processus de planification et de réalisation.

Situation initiale

Jusqu'au début de l'année 2002, 14'200 véhicules traversaient quotidiennement le centre de Granges. Afin de repousser de manière durable le trafic de transit après l'ouverture de l'autoroute, le projet d'autoroute contenait déjà les mesures d'accompagnement. La route en partie à quatre pistes, séparait la ville en deux. Le trafic piétonnier était canalisé vers le centre-ville à travers un passage souterrain de 75 mètres de long. La ville a profité de la construction de l'autoroute A5 pour réaménager le centre.

Le trafic excessif ne restreignait pas seulement la qualité de vie, mais causait aussi des dommages économiques: la clientèle potentielle désertait le centre surchargé de circulation, avec pour conséquence des bâtiments et locaux commerciaux délaissés.



Le tapis est déroulé pour la mobilité douce et le centre offre place et liberté de mouvement pour les clients des magasins. Les deux côtés de la ville peuvent à nouveau fusionner. Avant la reconstruction de la route principale, le trafic automobile en partie à quatre voies rendait cela impossible.



Démarche

2001: présentation des idées relatives au projet à l'occasion d'une exposition des commerçants, questionnaire et concours. D'avril à novembre 2002: panneaux d'information dans les chantiers, échantillons de matériaux. Consultation de l'association des commerçants: visite de la zone de rencontre de Berthoud, élaboration commune du matériel de publicité. Dès novembre 2002: introduction de la zone de rencontre avec diffusion du matériel de publicité et présentation aux médias.

Période

- Concours d'idées " Mesures d'accompagnement dans le cadre de la construction de l'A5": 1998-99.
- Début des travaux sur l'axe principal au centre de Granges, en même temps que l'ouverture de l'autoroute: avril 2002.
- Achèvement de la partie centrale: novembre 2002.
- Achèvement des tronçons jusqu'au deux carrefours suivants: fin 2003.

Financement

Canton: 1.790 mio. CHF; Ville de Granges: 1.885 mio. CHF. Coût total: 3.675 mio. CHF (env. 230 CHF/m²) pour les aménagements routiers, l'éclairage, les plantations, le mobilier urbain, les coûts annexes et les honoraires. La Confédération a participé à ces coûts dans le cadre des mesures d'accompagnement concernant l'A5.



avant

après



Végétation, hampes et éclairage moderne de rue peuvent contribuer à rendre attrayant un centre composé de commerces. Mais ce qui est encore plus important, c'est que la domination des véhicules soit remplacée – comme cela s'est passé à Granges – par la coexistence de tous les usagers de la route.

Depuis le réaménagement, la circulation entre les deux parties de la ville est prioritaire. Celle sur la route principale doit attendre.



Le maître de l'ouvrage n'a pas seulement pensé à offrir beaucoup d'espace pour les piétons, mais il a aussi pensé au moyen de transport qu'est le vélo et aménagé de confortables parkings pour les vélos très bien placés.



La zone de rencontre au milieu de Granges permet aussi aux personnes âgées, de traverser la route principale en étant prioritaires et sans être en danger.



Organisation

Etablissement du projet et réalisation, en étroite collaboration entre la ville, le canton, les personnes chargées de la planification et les ingénieurs. Grâce à un travail d'information ciblé, la population a pu adhérer au projet.

Réalisation

Chaussée optiquement réduite à 4.75m (largeur totale de la chaussée 7.5m).

A la place du passage souterrain, on dispose au centre-ville, grâce à la zone de rencontre, de généreuses possibilités de traversées. Aujourd'hui, on peut se déplacer à pied librement d'un commerce à l'autre, tout en laissant un accès aux voitures. Les revêtements différents (asphalte et pavages), les arbres et les plantes en espaliers, les groupes de sièges assortis par la forme et les matériaux, les supports à vélo et le bel éclairage des rues, contribuent également à créer un caractère de centre urbain. Le trafic sur la traversée centrale de Granges a pu être diminué d'environ deux tiers pour atteindre 4 '850 véhicules/jour.

Des mesures de vitesse effectuées au moyen d'un radar mobile (avec indication de la vitesse de circulation) et des observations locales montrent que les vitesses dans la zone de rencontre se situent entre 20 et 30 km/h (quand il y a une densité de piétons suffisante).

Laudatio du jury

En étroite collaboration avec le canton, l'aménagement et l'exploitation des routes ont été tellement modifiés qu'à partir d'un couloir de circulation, un espace de vie urbain, attractif et convivial pour les piétons, a été créé. Grâce à un bon aménagement et à la signalisation comme zone de rencontre, de basses vitesses du trafic motorisé ont pu être atteintes, avec pour corollaire un grand bénéfice au niveau de la sécurité. L'intense travail de relations publiques mené par l'administration, en partie en collaboration avec des groupements d'intérêts (les commerçants) a accompagné et facilité le processus de planification et de réalisation. A point nommé, c'est-à-dire au moment de l'ouverture de

l'A5, on a commencé le réaménagement de la traversée. Ainsi, dès le début on s'est assuré que le trafic de transit se transférerait sur l'autoroute.

La ville de Granges reçoit le prix de l'innovation de la mobilité des piétons 2004 pour sa contribution dans la catégorie " Mesures sur des routes principales" .

L'interpellation urgente de 2004 d'un représentant du peuple de Granges, qui croit manifestement encore que le chiffre d'affaires des commerces situés sur la route principale, grimpe avec la vitesse du trafic, montre que la commune a mené un important travail de persuasion et qu'elle doit le poursuivre.

In der dringlichen Anfrage meint Gemeinderat Trummer, wenn es stimme, dass auswärtige Besucher der Verkehrskontrollen wegen Grenchen umfahren, könnte das für den Standort Grenchen längerfristig unvorteilhaft sein. Der Gemeinderat wird sich früher oder später im Geiste Trummers entscheiden müssen, ob er Grenchen in erster Linie für rücksichtslose Strassenbenützer attraktiv machen will oder für die Einwohner.

Bieler Tagblatt, 17. Juli 2004



Vue sur les bons restaurants de Granges et sur la place du marché, qui appartient complètement aux piétons et aux cyclistes.

Avant en danger de mort, aujourd'hui, à nouveau possible: l'excursion familiale à vélo sur la route principale au milieu de la ville.

